

Fiche technique
Référence : 40L.SI
ABSORBANT VEGETAL IGNIFUGE PYROABSORBANT



MARQUE AFNOR NF ENVIRONNEMENT LICENCE n°01/01
Absorbant pour usage en milieu industriel et routier ECOLABEL
NF336

Cette marque NF environnement conjugue qualité et environnement :
- Garantie du pouvoir absorbant
- Absence de métaux lourds dans la composition de l'absorbant

ABSORBANT POUR UN MILIEU INDUSTRIEL ET ROUTIER
NF P 98-190

(Etiquetage conforme à la norme AFNOR NF T 90-363)

COMPOSITION

Particules de bois 95%, ignifugeant, colorant

POUVOIR ABSORBANT

Gasoil 335 %, Eau 434 %, Huile 15W40 : 319 %

CAPACITE D'ABSORPTION

27 litres gasoil, 35 l d'eau, 26l d'huile

TAUX DE CENDRE REDUIT LORS DE L'INCINERATION DE L'ABSORBANT 0.69

CLASSE D'APPARTENANCE DU PRODUIT SELON LA NORME NT F 90 362

A (vrac)

MASSE VOLUMETRIQUE APPARENTE

200 gr/litre

POIDS

Sac de 7.5 Kg (environ 40 l)

GENCOD

3660338100987

CARACTERISTIQUES

Absorbant à base de particules de bois issues d'énergies renouvelable.

Fabriqué et commercialisé sous contrôle qualité interne.

Matière première principale limitant l'épuisement des ressources naturelles et la quantité de déchets finale. **Fabrication** sous système de management de qualité.

CONDITIONNEMENT : Sac de 40 l – Palette perdue de 70 sacs – Palette de 100x 120

PRECONISATION D'EMPLOI

Epandre l'absorbant sur toute la surface pouvant être glissante ou souillée, sans excès.

Malaxer avec un balai si besoin.

Le changement de couleur indique que l'absorption est totale.

Renouveler l'opération si nécessaire.

EVACUATION

L'Absorbant végétal Ignifugé contaminé par des produits polluants peut présenter les mêmes dangers que les polluants absorbés. Il doit être manipulé et stocké avec les mêmes précautions. Sa collecte, son étiquetage et son élimination devront se faire selon la réglementation en vigueur en matière d'élimination et notamment celle concernant l'élimination des déchets dangereux. *Pour plus d'informations voir la Fiche de Données de Sécurité.*